

Communiqué de presse
Vincennes, le 27 février 2018

**L'Agence française pour la biodiversité lance l'appel à projets
« Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les Outre-mer »
en soutien aux initiatives locales de préservation et de reconquête
de la biodiversité terrestre, aquatique et marine**

Avec l'appui de ses partenaires, et dans le respect des compétences des collectivités d'Outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) se mobilise, pour soutenir et renforcer les acteurs et réseaux ultramarins engagés en faveur de la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Jusqu'au 27 avril 2018, associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, acteurs économiques sont invités à candidater !

-- Soutenir les acteurs déjà impliqués et faire émerger de nouvelles initiatives --

Un nombre important d'aires protégées, terrestres et marines, contribue déjà à mieux connaître et gérer les espaces les plus sensibles des territoires ultra-marins. Pour autant, **les nombreux acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité ne bénéficient pas toujours d'un appui, technique ou financier, à la hauteur des enjeux.** Face à ce constat, et dans le cadre de ses missions, l'AFB souhaite **faire émerger et soutenir de nombreuses initiatives locales, répondant aux priorités d'action de chaque territoire, et renforcer les acteurs, réseaux d'acteurs et organisations, porteurs de projets.**



© Martial Dosdane / province Sud

Les porteurs de projets disposent de deux mois, **jusqu'au 27 avril 2018, pour déposer leur dossier de candidature**, en vue de formaliser un partenariat avec l'AFB, si leur projet est lauréat. Une seconde session de dépôt des dossiers de candidature est programmée durant l'été. **Le soutien de l'AFB peut atteindre 300 000 €/projet**, pour les opérations les plus importantes.

Pour ancrer l'appel à projets au plus près des spécificités et des acteurs de chaque territoire, l'animation locale du programme est confiée à des « relais locaux », constitués soit des antennes de l'AFB dans le Pacifique, soit de structures partenaires : parcs nationaux ou services de l'Etat. Dans les DOM, les DEAL viennent en appui au programme. Par ailleurs, des comités locaux consultatifs sont mobilisés pour procéder à la phase de pré-sélection des projets.

Des micro-projets pourront également être soutenus, notamment pour les gestionnaires d'espaces naturels dans la continuité du programme Te Me Um.

-- Cinq objectifs pour préserver et reconquérir la biodiversité --

L'appel à projets s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- 1/ Maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques
- 2/ Conserver les espèces, de faune et de flore sauvages prioritaires pour l'action publique, et leurs habitats
- 3/ Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité à toutes ses échelles
- 4/ Contribuer à la connaissance partagée et à l'éducation de la nature
- 5/ Renforcer les capacités des gestionnaires d'espaces naturels

L'appel à projets, en bref :

- **Territoires concernés** : ensemble des Outre-mer français
- **Montant global** : 4 millions d'euros, en deux sessions de dépôt des candidatures
- **Champ** : reconquête de la biodiversité terrestre, aquatique et marine (hors programmes de recherche)
- **Bénéficiaires** : acteurs associatifs, socio-économiques et institutionnels, hors personne physique et services de l'Etat.
- **Montant de l'aide par projet** : de 1000 € à 300 000 €
- **Taux d'aide** : jusqu'à 80 % des dépenses éligibles dans le cas général (jusqu'à 100 % pour les associations)
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 27 avril (session 1) puis 1er septembre 2018 (session 2)

>> Pour en savoir plus : www.afbiodiversite.fr <<

A propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'AFB est un établissement public administratif du Ministère de la transition écologique et solidaire. Créée le 1er janvier 2017, elle regroupe désormais l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France, ainsi que des personnels du Muséum national d'histoire naturelle et de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. L'agence est actuellement présente dans les Outre-mer avec trois parcs naturels marins, Mayotte, Glorieuses et Martinique, des antennes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et dans les cinq départements d'outre-mer avec les services de police de l'environnement, mutualisés avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

www.afbiodiversite.fr



@AFbiodiversité

Contacts presse :

Céline Piquier | Maguelonne Deschard
presse@afbiodiversite.fr | 01 45 14 88 63